Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1815

15.9.2025

DÉCISION (UE) 2025/1815 DE LA COMMISSION

du 12 septembre 2025

relative à la nomination des membres et du président du conseil d'évaluation des performances du ciel unique européen

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2024/2803 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen ([1]), et notamment son article 14,

vu la décision d'exécution (UE) 2025/635 de la Commission du 31 mars 2025 portant modalités d'application du règlement (UE) 2024/2803 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le conseil d'évaluation des performances du ciel unique européen ([2]), et notamment son article 1er, paragraphes 1 et 4,

considérant ce qui suit:

(1) L'article 13 du règlement (UE) 2024/2803 a institué un conseil consultatif d'évaluation des performances indépendant et impartial. Son rôle est d'aider la Commission dans la mise en œuvre des systèmes de performance et de tarification, de publier des documents d'orientation visant à soutenir les autorités nationales de surveillance et, sur demande, d'aider ces autorités à mettre en œuvre les systèmes de performance et de tarification.

(2) Conformément à l'article 14 du règlement (UE) 2024/2803, le conseil d'évaluation des performances se compose de sept membres, y compris son président, nommés à titre personnel pour un mandat non renouvelable de 5 ans.

(3) La Commission a publié un appel à manifestation d'intérêt en vue de la sélection des membres du conseil d'évaluation des performances le 24 avril 2025 ([3]).

(4) La procédure de sélection a tenu compte des exigences en matière de représentation équilibrée des compétences et de l'expertise pour tous les domaines de performance clés, et de représentation équilibrée entre hommes et femmes et entre origines géographiques.

(5) La Commission a consulté les États membres sur la liste des candidats le 7 juillet 2025.

(6) Par conséquent, il convient de procéder à la nomination des sept membres du conseil d'évaluation des performances, y compris son président, et d'établir une liste de réserve,

DÉCIDE:

Article premier

Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'évaluation des performances du ciel unique européen conformément à l'article 1er, paragraphe 1, de la décision d'exécution (UE) 2025/635 pour un mandat de 5 ans:

M. Koen Milis, président

M. Maurizio Castelletti

Mme Ana Gómez-Pineda Luna

Mme Catherine Mary Mannion

([1]) JO L, 2024/2803, 11.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2803/oj.
([2]) JO L, 2025/635, 2.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2025/635/oj.
([3]) https://eu-single-sky.transport.ec.europa.eu/document/download/90bddb69-387c-4c49-b3fc-c60a2ff258ae_en?filename=Call_for_applications_PRB_2025.pdf.

M. Juan José Montero-Pascual

M. Patrick Souchu

M. Joseph Sultana

Article 2

La liste de réserve suivante est établie conformément à l'article 1er, paragraphe 4, de la décision d'exécution (UE) 2025/635:

Mme Estelle Malavolti

Article 3

Le mandat des membres nommés prend effet le 1er septembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 12 septembre 2025.

Par la Commission
Apostolos TZITZIKOSTAS
Membre de la Commission